

Le VIH et la loi



Français en prisonnier.

Mon ami a reçu ses résultats de dépistage. Il est séropositif. « C'est comme si j'avais vieilli de 10 ans d'un seul coup... J'ai pu le choix, je suis obligé d'être responsable... »

Si tu as le VIH, t'es obligé, selon la loi, de dire que t'es séropositif à toutes personnes que tu pourrais exposer à un risque important de transmission du VIH. La décision de le dire ou pas t'appartient quand même, mais en te taisant tu risques une poursuite judiciaire. **ATTENTION! Même si tu ne transmets pas le virus, juste le fait d'exposer quelqu'un au virus sans qu'il le sache est punissable par la loi.** La loi évolue (ou régresse...) constamment, mais une chose est 100% certaine : la pénétration vaginale ou anale sans condom et le partage de matériel d'injection sont des comportements à risques élevés. Dans ces cas, t'es obligé d'avertir ton partenaire, et ce, même si tu sais qu'il est lui-même séropositif. Et ça va encore plus loin : même si tu n'as jamais reçu de résultats positifs, si t'as baisé pas de capote, tu pourrais être accusé de ne pas avoir déclaré que t'es peut-être séropositif... **Pas de panique**, c'est jamais arrivé encore qu'une personne soit accusée au criminel dans un tel cas, mais je voulais t'illustrer jusqu'où ça pourrait aller. **En gros, selon la loi canadienne, toute personne ayant eu des comportements à risque est un coupable potentiel.**

Qu'est-ce qui pourrait t'arriver si tu exposes quelqu'un au virus du VIH???

Tu pourrais être accusé d'agression sexuelle grave ou de voie de fait grave. La police pourrait même t'arrêter et t'emprisonner en attendant le procès. (Si ça t'arrive, tu as droit à un avocat. Ne réponds à aucune question, sauf ton nom et ta date de naissance). En plus, la police pourrait émettre un communiqué de presse et tu pourrais voir ta face dans le journal et sur Internet...

Documenter son dévoilement.

Des fouteux de troubles, y'en a toujours eu et il y en aura toujours. Il peut arriver que pour se venger ou pour toutes autres obscures raisons, une personne avec qui t'as eu une relation raconte des mensonges à ton sujet. Elle pourrait dire à tout le monde que tu lui as caché que t'étais séro+. Même si c'est faux, cela pourrait te causer beaucoup de problèmes. Voici des choses que tu peux faire pour t'en protéger. J't'avertis tout de suite, c'est pas toujours fort fort comme trucs, mais c'est ce qui est recommandé!

- **Avoir un témoin :** Prend une tite bière avec ta conquête et fais ton dévoilement! Invite ensuite un ami à se joindre à vous et reprenez-en tous les trois. Ton ami sera ainsi témoin que tu as fait ce qu'il fallait.
- **Save tes e-mails :** Si tu te dévoiles sur le net, sauvegarde tes *chats* et tes courriels! L'idéal, c'est que la personne te réponde qu'elle comprend que t'as le VIH. Vive l'ère virtuelle!!
- **Dévoile-toi en présence d'un intervenant!** Tu peux aller voir un intervenant dans un centre de soutien pour le VIH. En plus d'être témoin de ton dévoilement, cette personne pourra vous rassurer et conseiller, toi et ton partenaire.

Abonne-toi à L'Injecteur !

L'Injecteur produit quatre numéros par année.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

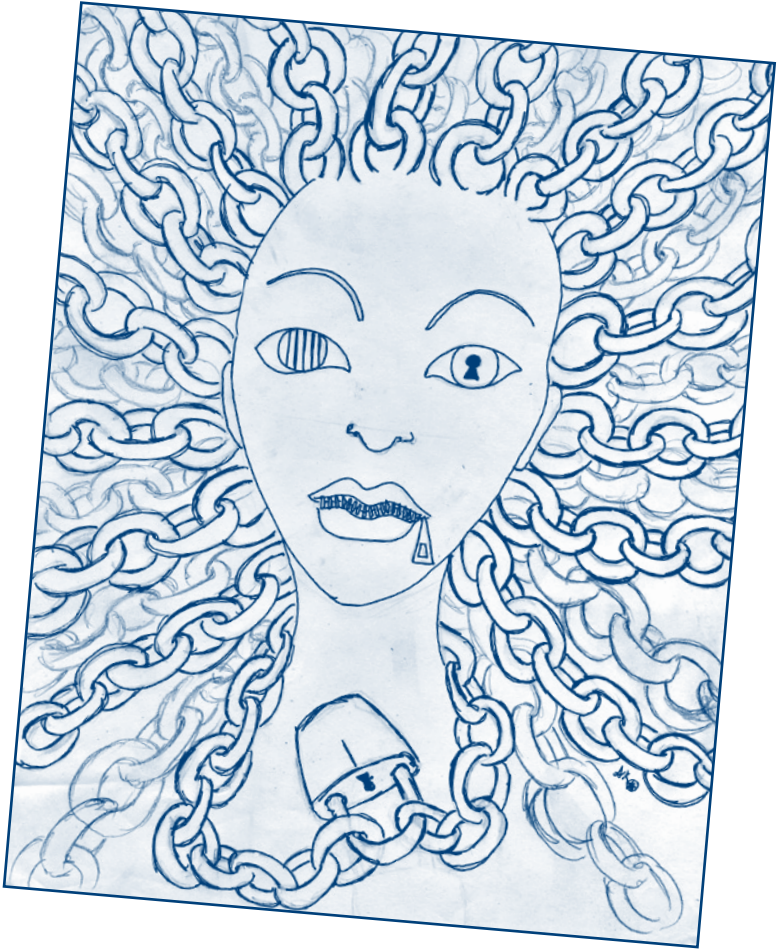
PAYS : COURRIEL :

**Veillez poster le tout à l'adresse suivante :
L'Injecteur 1188 Champlain, Montréal Q.C H2L 2R8**

• Le dernier truc et non le moindre : fais signer un document!!! Bon, c'est pas très romantique. Je dirais même que ça enlève le goût de s'envoyer en l'air... mais ça a l'air que c'est efficace! Donc, si tu te sens l'âme d'un fonctionnaire, fais signer un papier à ta flamme disant qu'il sait que t'as le VIH et qu'il comprend ce que ça veut dire. Sur le document, inscris la date, son nom en lettre moulée et sa signature.

En terminant, une petite réflexion. Je pense que de poursuivre la personne qui t'as donné le virus n'est pas une solution. Cette personne est elle aussi une victime du VIH. Pis les risques, ça se prend à deux. On nous rabat assez les oreilles qu'il faut se protéger, on ne peut pas dire qu'on le savait pas que ça pouvait nous arriver. ■

 **Alexandra,**
Infomane de Mtl



DISCRIMINATION

La Charte des droits et libertés et la Loi canadienne sur les droits de la personne protègent contre la discrimination les personnes vivants avec le VIH. Vous pouvez y avoir recours si vous avez ressenti de la discrimination de la part de :

- **Votre boss**
- **Le gouvernement**
- **La police**
- **L'école**
- **Un professionnel de la santé, dentiste, médecin**
- **Votre proprio**
- **Votre banque**
- **Les magasins, cinéma, restos**
- **Un organisme communautaire**
- **etc...**

Toute personne vivant avec le VIH/sida peut avoir recours à VIH-info droits pour toute information juridique concernant le VIH.

1 866-535-0481 poste 34
vih-infodroits@cocqsida.com

SOURCES :
- VOUS ET VOTRE SANTÉ, UN GUIDE À L'INTENTION DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH, CATIE
- DÉVOILEMENT DU VIH : GUIDE D'INFORMATION SUR LE DROIT, POUR LES HOMMES GAIS AU CANADA

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE **L'INJECTEUR** VOUS EST OFFERT **GRATUITEMENT**.
IL VOUS EST PAR CONTRE DEMANDÉ DE PAYER LES FRAIS POSTAUX.

VEUILLEZ COCHER LA CASE QUI VOUS CONVIENT ET LIBELLÉ VOTRE CHÈQUE À **CACTUS MONTRÉAL**

NOMBRE	POUR UN ENVOI	POUR UN ABONNEMENT (4 NUMÉROS)
1 à 2 EXEMPLAIRES	3.00 \$ <input type="checkbox"/>	15.00 \$ <input type="checkbox"/>
3 à 5 EXEMPLAIRES	6.00 \$ <input type="checkbox"/>	20.00 \$ <input type="checkbox"/>
10 EXEMPLAIRES	8.50 \$ <input type="checkbox"/>	35.00 \$ <input type="checkbox"/>

➔ DE PLUS JE DÉSIRE SOUTENIR L'INJECTEUR À L'AIDE D'UN DON D'UN MONTANT DE _____ \$ ←
MERC!

SI VOUS DÉSIREZ PLUS DE COPIES OU QUE NOTRE SÉLECTION NE VOUS CONVIENT PAS, VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE AU : **514-904-1241** OU PAR TÉLÉCOPIEUR AU : **514-847-0038** OU PAR COURRIEL : **linjecteur_udi@yahoo.ca**